

Assistant d'enseignement artistique Accompagnateur au piano Temps non- complet (6h30)

Cadre d'emplois des assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal

Organisme émetteur : Versailles Grand Parc

Localisation du poste : Sites d'enseignement de Buc Eventuellement sur autres sites d'enseignement de Versailles Grand Parc

Direction concernée

Direction culture et tourisme

Domaine d'activité

Culture, arts et techniques du spectacle et patrimoine

Service concerné

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE VERSAILLES GRAND PARC

Catégorie du poste

Catégorie B

Poste ouvert aux

Titulaires
Contractuels

Date limite de candidature

17/06/2025

Type de poste

Poste à temps non complet

Vos missions

Missions principales

Rejoignez l'équipe du CRR pour sa rentrée du 1er septembre 2025

Les missions s'exercent sous la responsabilité administrative et pédagogique de la direction de l'établissement, en référence au Schéma national d'orientation pédagogique, dans le cadre du projet d'établissement, du projet d'enseignement artistique intercommunal et dans le respect du règlement intérieur.

Missions principales :

- Assurer l'accompagnement au piano des élèves des classes de chant lyrique et projets affectés par la direction, en relation avec les enseignants ATEAP et PEA concernés
- S'impliquer dans la transmission de répertoires divers en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement
- Favoriser la dynamique de groupe au sein de la classe
- Contribuer au rayonnement de l'établissement et de l'offre intercommunale au travers des actions menées avec les élèves et/ou au titre de l'activité artistique professionnelle.

Missions ponctuelles

- Assurer la conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective
- Prendre part à l'ensemble des missions artistiques et pédagogiques de l'établissement (encadrement des élèves lors des concerts et spectacles, évaluations et auditions, participation aux réunions et groupes de travail et aux actions de formation organisés par la direction...)
- S'impliquer dans une réflexion pédagogique relative à l'enseignement de la discipline et des aux parcours d'études proposés par l'établissement
- Assurer une veille artistique et la mise à niveau de sa pratique
- Exercer une expertise sur les matériels et ouvrages pédagogiques affectés au travail de classe et/ou mis à la disposition des élèves

Appartenance à un ou des groupes de travail :

- Départements pédagogiques « accompagnateur »
- Groupes de travail thématiques (préparation à l'enseignement supérieur, examens...)
- Groupes de travail avec les autres professeurs selon les projets de l'établissement et/ou de Versailles Grand Parc, collectivité employeur
- Éventuellement, participation au conseil pédagogique, au conseil d'établissement, à la commission de saison artistique intercommunale et/ou à toute autre instance de concertation mise en place par l'établissement en relation avec ses partenaires.

Date de dépôt des candidatures jusqu'au 17 juin

Votre profil

Formation

- Formation artistique supérieure
- Diplôme d'État pour l'enseignement de la discipline
- Titulaire du grade d'ATEA ou ATEA Principal ou inscription sur liste d'aptitude
- Vie artistique professionnelle dans le domaine concerné

- Connaissance et bonne maîtrise du clavecin

Expérience

- Expérience dans un poste similaire appréciée

Savoir-faire

- Connaissances approfondies dans le domaine artistique enseigné
- Connaissance de l'environnement professionnel et des enjeux pédagogiques et culturels
- Capacité à instaurer et développer une relation pédagogique (en individuel et en collectif)
- Capacité à innover dans sa pédagogie
- Capacité à favoriser le parcours personnalisé des élèves
- Capacité à s'inscrire dans une dynamique générale d'établissement (champs pédagogique, artistique et administratifs)

Savoir-être

- Engagement et intelligence dans la relation pédagogique
- Capacité à travailler en équipe dans des projets partagés
- Sens du service public
- Disponibilité

Conditions d'emploi

Cycle de travail

- 6h30 d'enseignement hebdomadaire, les mercredis après midi et soir
- Selon planning des cours, des réunions et des manifestations publiques

Contrainte(s) liée(s) au poste

- Grande autonomie dans la conduite des activités d'enseignement
- Activité cadrée par le projet d'établissement, le projet d'enseignement artistique intercommunal et par le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement spécialisé (organisation des études, cursus, évaluation), dans le respect des règles de déontologie
- Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique
- Activité pédagogique soumise au contrôle du ministère de la Culture et de la Communication

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)